

[CONTACTEZ-NOUS...](#)

CFA
02 43 66 06 91

Lycée
02 43 68 24 93

CFPPA
02 43 68 24 97

 321, route de Saint-Nazaire
CS 81319

53013 Laval CEDEX

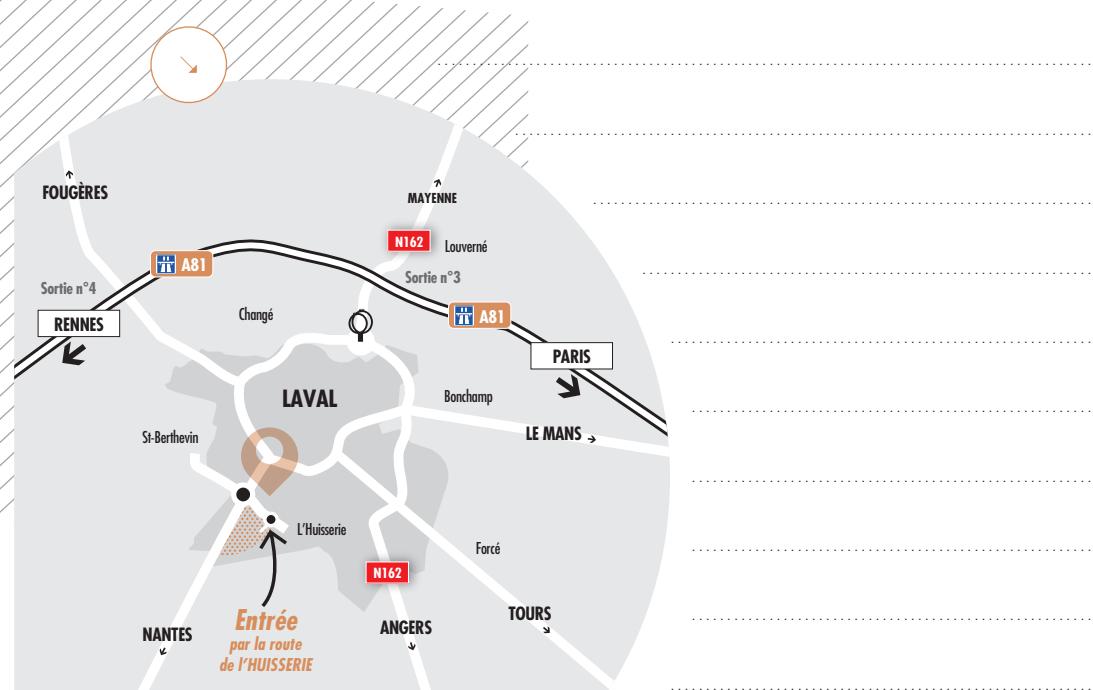
E-mail : cfa.mayenne@educagri.fr

www.agricampus-laval.fr

 facebook.com/mayenne.cfa



NOTES :



TROUVEZ VOTRE VOIE

CFA AgriCampus - Laval



 **CAPa**

**Certificat d'Aptitude
Professionnelle agricole**

 **OPTION :**
MARÉCHAL-FERRANT EN 3 ANS

CONTENU DE LA FORMATION SUR LES 3 ANNÉES	
3 MODULES COMMUNS	
■ MG 1 - Histoire/Géographie (58h) - Éducation SocioCulturelle (24h) Mathématiques (96h) - Informatique (12h) Sciences Économiques Sociales Générales (24h)	214 h
■ MG 2 - Français (96h) Éducation Physique Sportive/Bio du sport (24h)	120 h
■ MG 3 - Anglais (48h) Éducation Physique Sportive/Bio (48h) Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (12h)	108 h
	442 h
5 MODULES PROFESSIONNELS	
■ MP 1 - Économie	24 h
■ MP 2 - Sciences et Techniques des équipements (24h) Économie (12h)	36 h
■ MP 3 - Zootechnie (234h) Equitation (12h)	246 h
■ MP 4 - Forge (236h) Ferrure (236h)	472 h
■ MIP - Module d'Initiation Professionnelle	36 h
	814 h
AUTRES DISCIPLINES	
■ Stage Collectif	4 h
	TOTAL HEURES 4 h

*Horaires indicatifs

Des parcours individualisés peuvent être proposés pour tenir compte :

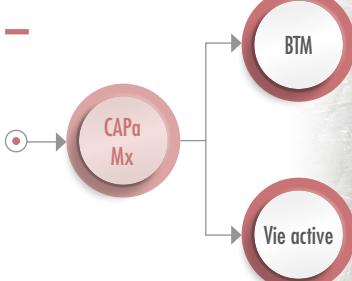
- d'acquis antérieurs reconnus
- de difficultés scolaires (*soutien*)
- de jeunes en situation de handicap

PUBLIC VISÉ



- Être âgé(e) de 16 à 29 ans, ou 15 ans si issu de 3^{ème} (à la signature du contrat)
- Jeunes en poursuite d'étude par la voie de l'apprentissage
- Jeunes en reconversion

POSITIONNEMENT DANS LA FILIÈRE



LA FORMATION EN DÉTAIL



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Devenir ouvrier qualifié chez un artisan maréchal-ferrant.
- Poursuite d'études en BTM.
- S'installer comme artisan Maréchal-ferrant.



CONDITIONS D'ADMISSION EN FORMATION

- L'âge minimum est de 16 ans. Il peut être abaissé à 15 ans si le jeune a atteint cet âge entre la rentrée scolaire et le 31 décembre de l'année civile, et qu'il a terminé son année de 3^{ème}. L'âge maximum est de 29 ans révolus (30 ans moins 1 jour).
- Justifier d'un contrat d'apprentissage, avec une entreprise habilitée, située dans le quart Nord-Ouest de la France.
- Être en possession d'une fiche d'aptitude médicale délivrée par le Service Médecine du Travail de la Mutualité Sociale Agricole dont dépend l'employeur.
- Entrées permanentes.



MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Remplir et renvoyer le dossier de pré-inscription dans les meilleurs délais.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel et alternance.
- Travaux en plateau technique et entreprise.
- Distanciel.



POURSUITE D'ÉTUDES

- Dans le cadre de la filière cheval il est possible d'étendre ses connaissances en préparant le Brevet Technique des Métiers, Maréchalerie : **BTM en 2 ans**.
- Un CAPa dans une autre spécialité.



ORGANISATION DE LA FORMATION

- Le contrat d'apprentissage peut débuter à partir de juillet de la 1^{ère} année de formation.
- Le 1^{er} regroupement au CFA aura lieu en septembre.
- Formation sur 3 ans.
- La formation annuelle se répartit comme suit :
 - Entreprise : 35 semaines + 5 semaines de congés payés.
 - CFA : 12 semaines soit 420 heures de formation générale et technologique.
- Avec une alternance de 2 semaines en entreprise et 1 semaine au CFA.
- La semaine de cours commence le lundi à 11H00 et se termine le vendredi à 15H00.
- La relation CFA/Entreprise/Famille est assurée en cours de formation par :
 - Le formateur maréchalerie : Celui-ci se rend en entreprise 1 fois/an minimum.
 - Le livret de liaison : Suivi permanent des 2 lieux de formation.



EXPLOITEZ LES POSSIBILITÉS
QUI S'OFFRENT À VOUS...



OBTENTION DU DIPLÔME

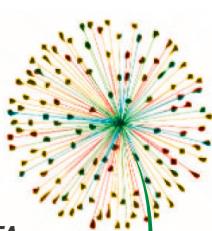
L'examen est obtenu pour :

- 80 % en Contrôle en Cours de Formation (CCF).
- 20 % en épreuves terminales à la fin de la formation (épreuve de ferrure).



Seule la signature du contrat d'apprentissage permet le démarrage de la formation.

Pour des informations supplémentaires (métiers, rémunération), se rendre sur le site www.agricampus-laval.fr.



CFA
AgriCampus Laval
Enseignement public
des métiers de la nature et du vivant

Ministère de l'Éducation Nationale
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Ministère de l'Économie et des Finances
Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Aménagement du territoire
Ministère de l'Énergie et du Climat

